

Label égalité

La Région Bretagne vient d'obtenir le Label égalité, délivré par l'AFNOR, qui récompense les bonnes pratiques d'un employeur en matière d'égalité professionnelle femmes - hommes.

Accordée pour trois ans, cette certification engage aussi la collectivité à progresser en la matière, par le biais d'un plan d'actions. La remise officielle, organisée par le ministère de la Solidarité et de la Cohésion sociale, est prévue en novembre. La Bretagne était déjà la première Région à appliquer la parité au sein de son exécutif, dès 2004.

Après la Région Picardie et la Ville de Rennes, la Région Bretagne est ainsi la 3^e collectivité territoriale française à décrocher un label qui met en avant l'une des priorités fortes de la mandature de son Président, Jean-Yves Le Drian : l'égalité femmes - hommes.

La Région Bretagne, dont 56 % des salariés sont des femmes, s'est engagée dès 2007, à travers la Charte d'engagement sur l'égalité professionnelle, à aider les agents à mieux concilier vie privée et professionnelle. Parmi les actions correctives, alors mises en place, on peut citer notamment : des aides à la garde d'enfants, aux séjours de vacances... ; des formations à l'égalité professionnelle à destination des agents et une sensibilisation à l'occasion de la Journée internationale des femmes, le 8 mars.

Les réunions d'assemblées et d'instances paritaires sont organisées hors vacances scolaires ; les organisations syndicales sont encouragées à avoir une représentation paritaire, au sein des instances de la Région.

Dans la continuité de ces actions la Région, en mai 2009, s'est lancée dans une démarche de certification auprès de l'AFNOR. Répondant à un cahier des charges strict et évaluée par une Commission composée de représentants de l'État et des organisations syndicales, la collectivité s'est vue octroyer le Label égalité. Accordée pour trois ans, cette certification fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours.



Égalité femmes-hommes : une priorité

Il sera certainement question de ce nouveau label lors de la troisième édition de la Biennale de l'égalité femmes & hommes, organisée par le Conseil régional, qui aura lieu, cette année, le vendredi 9 et le samedi 10 décembre, à Saint-Malo.

Durant ces deux journées, dans la cité corsaire, se succéderont des débats sur l'égalité professionnelle ou les représentations médiatiques, des ateliers de sensibilisation sur les réponses à apporter aux violences et sur le décryptage des images sexistes ou des conférences sur l'égalité, dans le sport ou la vie affective des jeunes, notamment.

En savoir plus : <http://bretagne-egalite.fr>

**CAP
FINISTÈRE**
26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER
DÉPOSÉ LE 31/11/2011



Dossier de la semaine

Le Département réduit sa dette



Vie de la Fédération

Nouvelle majorité, nouvelles responsabilités



Interview

Tunisie : il ne faut rien céder

Avec Patrick Foing

L'échec

En septembre, le nombre de demandeurs d'emploi sans activité a progressé de 0,9%. En comptant les demandeurs d'emploi exerçant une activité réduite, le chômage en France a augmenté de 0,7%, pour atteindre 4,175 millions de personnes. N'importe quel Gouvernement tirerait les leçons de cet échec et réorienterait sa politique. Car enfin, cela fait plus de quatre ans que, mois après mois, le nombre de demandeurs d'emploi progresse. Mais, au lieu de tirer un bilan lucide de son échec, la droite se lance dans une fuite en avant, allant jusqu'à proposer de réserver les logements sociaux aux personnes qui travaillent. N'ayant plus d'autre solution, l'UMP est bien obligée d'utiliser les vieilles ficelles qui consistent à faire croire que les chômeurs sont responsables de leur situation.

PCP : c'est toujours non



« Le projet de réforme de la PCP (Politique commune des pêches) proposé par la Commission européenne, dans sa forme actuelle, est inacceptable. Il ne prépare en rien un avenir durable pour la pêche française et bretonne », a, une nouvelle fois, rappelé et argumenté Michaël Quernez, vice-président du Conseil général, le 17 octobre.

S'appuyant sur les propositions avancées par les professionnels de la filière, le 1^{er} octobre, lors de la journée de réflexion consacrée à l'avenir de la pêche, Michaël Quernez a démontré qu'une autre réforme est possible.

D'abord, le bilan de la PCP est présenté de manière partielle, sans tenir compte des efforts accomplis par la filière pour promouvoir une pêche plus durable. Le RMD (rendement maximum durable) que veut imposer la Commission, ne tient pas compte de la réalité de la pêche. Il en est de même du « zéro rejet ». Il s'agit, là aussi, d'un objectif louable mais, totalement irréalisable dans les délais que veut imposer la Commission, car il suppose une adaptation des bateaux.

Les Quotas Individuels Transférables (QIT) sont également refusés par les élus et les professionnels. « Considérer que les QIT sont une solution pour mieux gérer les ressources halieutiques revient, en effet, à considérer que le marché serait le plus à même de procéder à la gestion de ressources naturelles.

« Avec cette réforme, on livre bien la régulation d'un bien public au seul marché », a insisté Michaël Quernez.

La Commission propose également d'interdire toute aide publique pour la construction et la modernisation de navires. L'intérêt est pourtant de sécuriser les navires et améliorer la sélectivité des engins. « Nous considérons que la pêche durable est indissociable d'un navire durable. Le renouvellement raisonné de la flotte contribue efficacement à protéger les ressources et le milieu », a souligné le vice-président du Conseil général, qui estime que la Commission doit très rapidement revoir sa copie.

Le Département réduit sa dette

Le Conseil général du Finistère a adopté en séance plénière, le 17 octobre, la seconde décision budgétaire modificative (DM2) qui porte le budget du Département à plus d'un milliard d'euros. Cette session a laissé apparaître plusieurs éléments positifs mais aussi, de nombreuses inquiétudes.



« Je me réjouis du résultat des Sénatoriales »

Cette année, le projet de DM2 concerne 11,04 M d'euros. Elle s'inscrit dans un contexte toujours pressant d'incertitude qui caractérise les finances des collectivités, depuis la réforme de la fiscalité locale de 2009.

Les prévisions de recettes sont de plus en plus difficiles et hasardeuses et même les services fiscaux de l'État sont en incapacité de fournir des éléments fiables avant l'automne, pour l'année en cours.

La situation est donc la suivante : le Conseil général doit voter en début d'année un budget dont une des composantes importantes, les recettes fiscales, ne sont connues qu'à l'automne. Dans le redéploiement des crédits, le Conseil général a décidé d'affecter l'excédent budgétaire dont il dispose pour réduire de 10 M d'euros le produit d'emprunt voté au budget primitif 2011, qui passe ainsi de 40 M d'euros à 30,17 M d'euros.

Au rang des bonnes nouvelles, Pierre Maille, président du Conseil général, a cité la victoire de la gauche aux élections sénatoriales. « L'alternance politique, qui semblait si difficile à atteindre au Sénat, est enfin arrivée. Je m'en réjouis car, j'y vois la confirmation du rejet massif, par les élus locaux, des réformes de 2009 et 2010, limitant les ressources fiscales et l'autonomie des collectivités locales, introduisant la confusion avec

la création du conseiller territorial à la place des conseillers généraux et régionaux, marquant un coup d'arrêt à un mouvement de décentralisation continu, depuis 1982 », a-t-il indiqué.

Dans le Finistère, deux autres bonnes nouvelles devaient être soulignées. D'abord, une évolution très favorable des droits de mutation, même s'il est difficile d'en donner une explication rationnelle en cette période de crise économique et financière. Ensuite, le président de la communauté de communes de la baie du Kernic, Jacques Le Guen, a enfin fait part de sa volonté de s'engager dans la préparation d'un contrat de territoire avec le Conseil général. « A ce jour, il n'y a plus qu'une seule communauté de notre département à n'avoir pas manifesté son intérêt pour une telle démarche, celle du Pays Fouesnantais. Ne désespérons pas... », s'est félicité Pierre Maille.

Cependant, les motifs d'inquiétude restent nombreux, à commencer par la crise financière et ses répercussions sur l'économie finistérienne. « Les entreprises de nos territoires, dont beaucoup ont une part significative de leur activité à l'export, vont être confrontées aux difficultés pour maintenir leur activité et donc l'emploi, alors qu'elles supportent déjà les conséquences d'une raréfaction du crédit », a rappelé le président du Conseil général.



L'excédent budgétaire sert à réduire la dette

« Il nous appartient donc collectivement de tenir le cap de la bonne gestion budgétaire, face à l'explosion de la dette des finances publiques, "Règle d'or" que les collectivités locales respectent scrupuleusement, depuis longtemps déjà. »

Avec un même niveau d'investissement que les années précédentes, le Conseil général n'augmente pas sa dette et préserve ses marges de manœuvre pour l'avenir. 🌸

Nouvelle majorité, nouvelles responsabilités

Le 25 septembre, pour la première fois sous la V^e République, les grands électeurs donnaient une majorité de gauche au Sénat. Avec cette nouvelle donne historique, les trois Sénateurs socialistes du Finistère occupent de nouvelles responsabilités.



Les trois sénateurs socialistes du Finistère

C'est ainsi que François Marc a été élu à l'unanimité Président de la Commission de « *Contrôle des comptes et de l'évaluation* ». Le sénateur Finistérien a, par ailleurs, été élu premier vice-président de la Commission des Finances, il aura vocation à être le porte-parole de son groupe majoritaire en séance publique, lors de l'examen des textes de loi portant sur les finances et la fiscalité.

Jean-Luc Fichet appartenait à la Commission « *Culture éducation* ». Il y a notamment

défendu le droit à la scolarisation pour les enfants dès deux ans, à la Maternelle. Le 12 octobre, il a été désigné à la Commission de l'« *Économie, de l'aménagement du territoire et du développement durable* » où il suivra, « **tout particulièrement, les questions liées à l'agriculture, de la mer, le littoral, la pêche et l'environnement** ».

En outre, le sénateur est désormais vice-président du groupe socialiste. Il appartient, ainsi, au bureau du groupe, mené par François Rebsamen, qui prépare l'ordre du jour, les questions au Gouvernement et les propositions de lois.

Maryvonne Blondin a été nommée secrétaire de la Commission de la « *Culture, de l'éducation et de la communication* ». Cette nomination s'inscrit dans la continuité de son engagement en faveur de la médecine scolaire mais aussi, de la promotion du spectacle vivant. D'ailleurs, Maryvonne Blondin est rapporteur du budget sur la création, le théâtre, le spectacle vivant, les arts de la rue et du cirque. 🌸

Interview

Tunisie : il ne faut rien céder

Avec Patrick Foing

« Les élus de gauche, laïcs, devraient rester fermes face aux Islamistes pour la rédaction de la nouvelle constitution tunisienne », estime Patrick Foing, nouveau secrétaire de la section socialiste des Français de Tunisie.

Cap Finistère : Le scrutin s'est-il déroulé dans de bonnes conditions ?

Patrick Foing : Oui, d'une manière générale elles se sont déroulées tout à fait correctement. Comme beaucoup de pays méditerranéens, la Tunisie est un pays des rumeurs mais, il faut vérifier les informations qui ont pu circuler. Ainsi, ce scrutin a été surveillé par de très nombreux observateurs étrangers. Et, si on a pu constater, ici ou là, des irrégularités, comme des files d'attentes spécifiques pour les femmes, elles sont plus que mineures et ne changent pas le sens de ces élections. Mais, partout où il y a eu litige il y a eu recalcul des bulletins. Une fraude à grande échelle

n'est pas envisageable dans la Tunisie d'aujourd'hui. Une fraude à grande échelle est inenvisageable. Il faut saluer le formidable travail qui a été effectué, par les Tunisiens, pour préparer, organiser et faire ces élections libres. N'oublions pas que la révolution a eu lieu il y a une dizaine de mois, à peine.

Cap Finistère : Le résultat vous a-t-il étonné ?

Patrick Foing : Le résultat non, mais l'ampleur du vote en faveur d'Ennahda oui. Je suis assez d'accord avec la Ligue des droits de l'homme de Tunisie, qui a dénoncé le rôle joué, notamment, par les médias français qui n'ont pas cessé de mettre en avant la force d'Ennahda avant le scrutin. Pour autant, il convient de reconnaître que ce vote est assez représentatif de la société tunisienne. Même si tous les acteurs de la révolution qui ont chassé Ben Ali ne se retrouvent pas dans ce vote. Les jeunes urbains, surdiplômés, ouverts sur le monde qui ont renversé le régime, ne sont pas vraiment des électeurs islamistes. Ceux des campagnes le seraient, par contre.

Cap Finistère : Et maintenant ?

Patrick Foing : L'Assemblée constituante a deux missions.

D'abord, former un Gouvernement provisoire pour préparer les élections législatives, présidentielles et municipales. Ensuite rédiger une nouvelle constitution. J'espère que les partis de gauche ne céderont pas face aux islamistes en échange de postes. Si Ennahda recueille 40-45% des voix, cela signifie, qu'avec 50-55% les partis non islamistes sont majoritaires. Mais, dès l'annonce des résultats, deux partis de gauche se sont déjà déclarés prêts à une participation à un Gouvernement d'union nationale. Le dirigeant du parti de gauche Ettakatol, Mustapha Ben Jaafar (soutenu par le PSE et le PSF) s'est déclaré candidat à la présidence de la République tandis que Moncef Marzouki du congrès pour la République se disait prêt à devenir premier ministre. J'espère qu'ils n'abandonneront pas leurs valeurs pour des postes. 🌸



Agenda

8 novembre

20 h 30 : Réunion UESR sur « La nouvelle alliance agricole de la Bretagne », à la Mairie de Milizac, animée par Laurence Fortin et Michaël Quernez. Ouvert à tous

15 novembre

18 h 30 : Commission égalité au local du PS, à Brest.

17 novembre

20 h 00 : Assemblée générale de la 1^{ère} circonscription, au siège de la Fédération à Quimper.

25 novembre

Assemblée Générale annuelle de l'UESR, en présence de Jean-Pierre Bel, Président du Sénat.

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1212P 11428

N° 930 - Vendredi 4 novembre 2011

www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr
26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39

13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros

Abonnement de soutien : à partir de 25 euros

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste

En bref

Pour une réforme ambitieuse des marchés publics



En votant massivement en faveur du rapport de Heide Rühle (Verts, Allemagne), le 25 octobre, les députés européens ont clairement signifié au commissaire du Marché intérieur, Michel Barnier, qu'ils souhaitaient « une réforme précautionneuse, mais ambitieuse » de la commande publique qui représente entre 17 et 19% du PIB de l'UE.

« Les marchés publics sont un levier formidable pour relancer l'économie européenne, créer des emplois de qualité et faire le choix d'offres plus durables. Pour cela, le Parlement a appelé à sortir de la logique du seul critère de l'offre la moins chère, qui se fait l'allié de la médiocrité » a estimé Bernadette Vergnaud, contre-rapporteuse du groupe socialiste et démocrate sur ce texte.

Par ailleurs, l'eurodéputée socialiste s'est félicitée de la dimension sociale du rapport : « Il faut assurer l'accès aux marchés publics dans de bonnes conditions des opérateurs de l'économie sociale et des petites entreprises. De même, une chaîne de responsabilité doit être envisagée dans le cas de la sous-traitance : il est inadmissible que les grands opérateurs se défaussent sur les petites entreprises, au mépris des droits des travailleurs ».

La députée européenne socialiste du grand Ouest a, cependant, fait part d'un regret : la droite, aveuglée par son idéologie libérale, a rejeté les amendements demandant d'assurer la réciprocité d'accès aux marchés publics entre l'Europe et les grands pays industrialisés et émergents. « L'Europe ne peut plus être la seule à respecter les règles du Commerce international, au détriment de nos emplois, sans pouvoir imposer de sanctions ! » a conclu la vice-présidente de la Commission du Marché intérieur et de la protection des consommateurs.

Sobrena : Patricia Adam interpelle le Gouvernement



Le 25 octobre, Patricia Adam, députée de Brest, a interpellé le Gouvernement à propos de la filière de réparation navale.

« L'industrie française de réparation navale civile va disparaître purement et simplement si l'État ne prend pas la responsabilité de la sauver », a rappelé la députée. « Le port de Brest est le premier port français de

réparation navale civile. Il y a peu de temps, il était aussi celui de la construction neuve de grands bâtiments militaires - mais vous avez souhaité transférer cette activité.

Aujourd'hui, la Sobrena risque la liquidation : 250 emplois directs et au 1000 emplois indirects sont menacés. L'abandon de la Sobrena hypothèque gravement l'avenir de Brest, mais aussi celui de la Bretagne, plateforme de la politique maritime.

L'État est encore présent dans le capital de deux grands groupes industriels français de cette filière : DCNS pour le secteur militaire et les chantiers STX pour le domaine civil. « Votre responsabilité d'actionnaire, comme celle de garant de l'aménagement du territoire, est très nettement engagée », a souligné Patricia Adam.

Annonces légales & judiciaires

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à PLOUGASTEL-DAOULAS le 20 octobre 2011, il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :

Dénomination :

GM AGENCEMENT.

Forme : Société à Responsabilité Limitée unipersonnelle.

Siège social : Kergollé - 29470 PLOUGASTEL-DAOULAS.

Objet : Aménagement, agencement et rénovation de salle de bains - Travaux de plomberie.

Capital social : 1 000 euros.

Durée : 50 années à compter de son immatriculation au RCS.

Gérant associé : Monsieur Gérald MORVAN, demeurant à PLOUGASTEL-DAOULAS - Kergollé.

La société sera immatriculée au RCS de BREST.

Pour avis,
La Gérance.

SOCIÉTÉ JURIDIQUE ET FISCALE DE L'ATLANTIQUE - S.J.F.A

Société d'Avocats
66, rue de Pont l'Abbé
29000 QUIMPER
Tél. 02 98 55 40 68

SOYLE

SARL au capital de 1 500 euros
Siège social : ZA de Troyalac'h
6, rue Nicolas Appert
29170 SAINT ÉVARZEC
RCS QUIMPER 510 162 415

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 1^{er} février 2011, la société BMCI, SAS au capital de 37 000 euros, dont le siège social est ZA de Troyalac'h - 6, rue Nicolas Appert - 29170 SAINT ÉVARZEC, immatriculée sous le numéro 388 276 768 RCS QUIMPER a, en sa qualité d'associée unique de la société SOYLE, décidé la dissolution

anticipée de ladite société.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société SOYLE peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de QUIMPER.

Pour avis.

SCP PATRICK O'REILLY OLIVIER BARIOU

Notaires associés à MELGVEN (29140)
1, route de Concarneau

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Olivier BARIOU, notaire à MELGVEN, le 11 octobre 2011 :

Monsieur **Roland Marie Jacques TALE**, retraité et Madame **Irène Francine Jeanne LE GUERN**, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à TREGUNC (29910) 26, route de Lambell.

Nés savoir :

- L'époux à NANTES (44000), le 27 janvier 1950.

- L'épouse à CONCARNEAU (29900), le 24 décembre 1950.

Tous deux de nationalité française.

Mariés sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de TREGUNC (29910), le 20 octobre 1973, non modifié depuis,

ont adopté, pour l'avenir, le régime de la communauté universelle avec une clause d'attribution intégrale de la communauté au profit du conjoint survivant.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Olivier BARIOU, notaire à MELGVEN.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande instance de QUIMPER.

Pour insertion,
Le Notaire.